

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
BOUXIERES-AUX-CHENES
Date : 13 novembre 2018
(Ce CR tient lieu de PV, les délibérations sont consultables en mairie)

Étaient présents

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| - CLAUDE Claudyne | - GERARD Sylvain |
| - ABA PEREA Carole | - HENNICK Nicole |
| - DONO Daniel | - MONTFERRAN Christophe |
| - REMY Chantal | |
| - BONCOURT Julien | |

- **Absents excusés** : MARQUETTE Betty – FAUCHEUR Dominique
- **Absents non excusés** : CHARRON-DOLMAIRE Gilbert
- Le pouvoir de MARQUETTE Betty a été donné à HENNICK Claude

Ordre du jour

1. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Validation rapport 2018 CLECT
2. Modification statutaire relatives aux compétences de la communauté de communes
3. Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière
4. Création d'un poste d'agent d'animation
5. Indemnités du trésorier
6. Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire
7. Adhésion PEFC (promouvoir la gestion durable de la forêt)

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

1. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Validation rapport 2018 CLECT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 20 septembre dernier pour valider le montant définitif de l'attribution de compensation 2018 suite au transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence GEMAPI. Pour rappel, cette commission est composée d'un représentant désigné pour chacune des 42 communes membres (Chantal REMY pour la commune). Ses travaux sont traduits par un rapport explicatif sur la nature des transferts de charge retenus et le mode d'évaluation financière pour chaque compétence. Un tableau de synthèse indique pour chaque commune le montant de la dotation de compensation définitive. Bouxières-aux-Chênes n'étant pas impactée par ce transfert de compétence, l'attribution de compensation reste inchangée à 21 840€. Pour être validé, ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée.

Adopté à l'unanimité

2. Modification statutaire relatives aux compétences de la communauté de communes

Madame le Maire rappelle que les statuts qui régissent aujourd'hui la communauté de communes, résultent de l'agrégation des anciens statuts de Seille et Mauchère et Grand Couronné et qu'il revient au conseil communautaire d'harmoniser ceux-ci et de décider d'étendre, conserver ou rendre certaines compétences. Les compétences obligatoires sont transférées « en bloc » aux communautés de communes, les compétences optionnelles doivent donner lieu à une définition de l'intérêt communautaire pour chacune d'entre elles, la rédaction des compétences facultatives est totalement libre.

Par délibération du 12 septembre 2018, le conseil communautaire a approuvé les statuts modifiés, aujourd'hui soumis à l'approbation des conseils municipaux du territoire. La compétence scolaire ayant été reconnue comme représentant un intérêt communautaire, sera transférée à la Communauté de Communes dès lors que les statuts aujourd'hui soumis au conseil municipal auront été approuvés par les 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population (majorité qualifiée). Ces statuts seront applicables au 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

3. Renouveau des membres du bureau de l'Association Foncière

Le mandat des membres de l'Association Foncière étant arrivé à échéance, lors du précédent conseil municipal, les 4 membres qui avaient candidatés avaient été désignés par le conseil comme membres du bureau de l'Association Foncière. Cette désignation n'a pu être validée pour vice de forme ; une candidature avait été égarée. Elle doit donc être soumise une nouvelle fois.

Les propriétaires suivants ont candidaté pour être désignés par le Conseil Municipal comme membre de l'A.F :

- CLAUDE Claudyne
- HENNE Claude
- LINTZ Alexandre
- TISSERAND André
- DONO Michel

Les candidats désignés sont :

- CLAUDE Claudyne
- HENNE Claude
- LINTZ Alexandre
- TISSERAND André

Par ailleurs, la chambre d'agriculture a désigné les 4 membres suivants :

- BONCOURT Julien
- DOYEN Christophe
- GERARD Sylvain
- L'HUILLIER Eric

Enfin, Madame le Maire désigne M. Christophe MONTFERRAN en tant que représentant de la commune auprès de l'Association Foncière.

Adopté à l'unanimité

4. Création d'un poste d'agent d'animation

Suite à l'augmentation des inscriptions à la cantine il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 8h/semaine durant toute l'année scolaire pour satisfaire à la réglementation.

Adopté à l'unanimité

5. Indemnités du trésorier

Suite au changement de trésorier en juillet dernier il est proposé de fixer les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics de la même façon que son prédécesseur.

Adopté à l'unanimité

6. Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire

Le CDG54 a lancé une consultation pour la passation d'une convention de participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. L'opérateur retenu est le groupe MNT/VYV. Il est proposé au conseil municipal de souscrire à une prévoyance (garantie de maintien de salaire en cas de maladie) pour les employés, 3 formules sont proposées, la 1^{ère} formule (risque incapacité temporaire de travail) pris en charge à 100 % par la commune est retenue et

Adoptée à l'unanimité

7. Adhésion PEFC (promouvoir la gestion durable de la forêt)

Il est proposé au Conseil Municipal de s'inscrire dans un processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Cette certification coûte 104€ pour 5 ans.

Adopté à l'unanimité

Levée du conseil à 20h45

La Secrétaire de Séance
REMY Chantal

Le Maire
CLAUDE Claudyne